

Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements

GUIDE

Édition 2023

MOBILITÉ DURABLE

DES SALARIÉS

ET ÉTUDIANTS



TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX



La mobilité durable c'est l'ensemble des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle en solo.

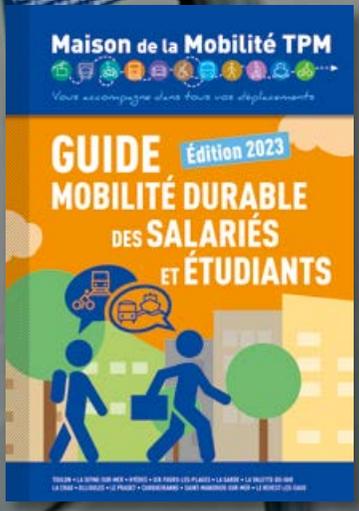
Vélo classique ou à assistance électrique, trottinette, marche à pied, transports en commun, covoiturage, véhicules propres... sont autant de modes qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en ayant des effets très positifs sur votre santé et votre portefeuille.

Ainsi, pour que chacun à son niveau puisse agir en faveur de la mobilité durable, **la Métropole Toulon Provence Méditerranée, propose ce guide à destination des salariés et des étudiants.**

Ciblé, ludique, pratique et complet, il rassemble toutes les informations utiles pour se déplacer de manière durable entre votre domicile et votre lieu de travail ou d'études sur l'ensemble du territoire : à vélo, en transports en commun, en covoiturage, en véhicules propres (électriques, au gaz naturel pour véhicules...), tout y est répertorié, sans oublier de faire la chasse aux idées reçues !

Vous y trouverez également l'ensemble des dispositifs et des aides permettant d'utiliser à moindre coût les différents services métropolitains.

Une véritable mine de renseignements pour passer à l'action !



Introduction

→ Les mobilités alternatives, c'est quoi ?

Ce sont les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et bien plus respectueux de l'environnement.

Pratiques et moins coûteux, on retient des solutions comme les mobilités actives (marche, vélo...), les véhicules à assistance électrique, électriques, au gaz naturel ou encore les mobilités partagées comme le covoiturage.

Vous l'avez compris, nous vous proposerons ici tous les avantages de se déplacer en bus, train, vélo, trottinette, covoiturage... Le choix est large !

→ Je suis habitué à me déplacer en voiture... Je n'ose pas vraiment me lancer...

Pas de panique ! Nous vous conseillons avant tout d'expérimenter en douceur l'utilisation de nouveaux modes : **une journée par mois ou par semaine peut être un très bon début...**

• En transports en commun :

Des tarifications pour des voyages occasionnels vous permettront de tenter votre chance dans un premier temps.

→ En quoi c'est mieux ?

Salarié ou étudiant, se déplacer autrement que seul dans sa voiture vous apportera de nombreux avantages :

- **Économiques** : le prix d'une voiture s'élève aujourd'hui à 6000€ en moyenne, soit environ 15 fois plus cher que le bus, par exemple.
- **Sociaux** : oubliez le stress, la fatigue et les risques d'accident de la route... Orientez-vous désormais vers une meilleure qualité de vie en portant plus d'attention à vos tâches.
- **Environnementaux** : moins d'émission de gaz polluant et encore moins de nuisances sonores et olfactives.

• À vélo :

De nouveaux services vous pousseront à essayer avant d'adopter ce mode en pleine expansion.

→ Le saviez-vous ?

En France, le transport représente 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. 97% des émissions de CO₂ induites par les transports proviennent de la combustion de carburants fossiles.

Source : Ministère de la transition écologique.

Sur la Métropole TPM, le parc de bus et bateaux-bus est de 330 véhicules dont presque 50% à énergie propre, soit un chiffre bien au-delà des obligations légales qui en imposent 16% d'ici 2025. Un nouveau pas vers une mobilité plus durable !

Voiture individuelle



Pollution



Stress



Baisse de budget



Embouteillage



Stationnement



Sédentarité

Mobilités alternatives



Peu ou pas d'émission CO₂



Apaisement



Économie



Gain de temps



Un allié pour la santé



Pratique



Je circule en transports en commun



→ LIBRE COMME L'AIR AVEC LE RÉSEAU MISTRAL

La Métropole TPM assure l'organisation des transports en commun sur l'ensemble de son territoire. Elle a donc mis en place le réseau Mistral et une tarification unique sur les 12 communes du territoire.

131 lignes de bus et bateaux-bus maillent le territoire et desservent les 12 communes.



Je travaille en horaires décalés ou le soir

• Du jeudi au samedi

6 lignes terrestres et 1 ligne maritime m'accompagnent toute l'année du jeudi soir au samedi soir entre 21h et 1h du matin avec une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes.

Pour un service toujours plus sécurisé, il est désormais possible de descendre entre deux arrêts à partir de 22h à bord des lignes du service Nocturnes.

• De dimanche au mercredi soir

Le service collectif de Taxi bus me permet de circuler de 21h20 à 0h05 sur les communes de La Garde, La Valette-du-Var et Toulon.

Je peux utiliser mon abonnement réseau Mistral 30 jours et 12 mois ou je peux acheter un titre de transport directement auprès du conducteur à 1,40€.

Je me déplace dans une zone d'activités de TPM

L'appel bus est un service à la demande qui fonctionne sur des zones d'activités et certains quartiers.

Le service à la demande s'adapte à mes besoins de déplacement (trajets domicile-travail, pause repas, déplacements professionnels...).



Jeudi, vendredi et samedi de 21h à 1h de mat'
Mes lignes nocturnes 1 3 18 19 39 70 18M

LES NOCTURNES ILLUMINENT NOS SOIRÉES

Dès 22h, je peux demander à descendre entre 2 arrêts

DU BUS À CHEZ MOI IL N'Y A QU'UN PAS

reseaumistral.com
f t i s

CONTACT
Taxi bus - ☎ 04 94 03 87 03

Sur réservation, le minibus vient me chercher et m'amène vers mon arrêt préféré (sur le secteur desservi) à l'heure qui me convient par le trajet le plus direct. Avec ce service, je peux aussi rejoindre l'arrêt le plus proche desservi par une ligne régulière en correspondance.

RÉSERVATION EN LIGNE
reseaumistral.com - ☎ 04 94 03 87 03





→ AU FIL DE L'EAU...

Nombreux sont ceux qui choisissent le transport maritime pour se déplacer au travail ou sur leur lieu d'études.

La Métropole TPM offre deux alternatives aux voyageurs qui ont choisi de voyager par la mer et d'allier l'utile à l'agréable :

- **Les bateaux-bus du réseau Mistral.**
- **Les navettes maritimes TLV/TVM.**

Près de 6000 passagers utilisent quotidiennement, les 3 lignes maritimes du réseau Mistral qui relient Toulon, La Seyne-sur-Mer, Les Sablettes et Saint-Mandrier-sur-Mer au tarif unique de 2€ le ticket.



CONTACT

Réseau Mistral - ☎ 04 94 03 87 03
www.reseaumistral.com

→ Le saviez-vous ?

Le réseau Mistral enregistre la majorité de la fréquentation des transports en commun de la Métropole TPM en passant de 18 à 33 millions en 15 ans (+83%).

TLV-TVM assurent pour le compte de la Métropole TPM la desserte au départ de la Tour Fondue et du port d'Hyères, des îles de Porquerolles, Port-Cros et Le Levant.

Un dispositif de compensation tarifaire au profit des insulaires, résidents et saisonniers des îles de Port-Cros et du Levant existe. Il faut être titulaire d'une carte chargée du profil îlien correspondant aux transports maritimes depuis le Lavandou avec les îles de Port-Cros et du Levant.

Cette aide prend la forme d'une subvention versée directement aux usagers justifiant de l'achat d'un titre de transport.

CONTACT TPM

mbaud@metropoletpm.fr

→ BESOIN D'AIR FRAIS ?

En vacances ou le week-end, le téléphérique de Toulon vous permettra de faire le plein d'énergie au sommet du mont Faron !



DANS LE DÉTAIL...

VOYAGES OCCASIONNELS

POUR LES SALARIÉS ET ÉTUDIANTS (moins de 26 ans)

- **1,40€ le voyage en bus et 2€ en bateau-bus**
- **Carte de 10 voyages : 6,90€**

VOYAGES RÉGULIERS

POUR LES ÉTUDIANTS

- **Abonnement 30 jours :** 21€ (sans engagement)
- **Abonnement 12 mois :** 14,50€ par mois ou 174€

POUR LES SALARIÉS

- **Abonnement 30 jours :** 36,50€ par mois (sans engagement)
- **Abonnement 12 mois :** 345€ ou 28,75€ par mois

Avec l'abonnement 1 jour téléphérique, je bénéficie :

- d'un nombre illimité de voyages en bus et bateaux-bus pendant toute une journée,
- d'un aller/retour en téléphérique le même jour.

CONTACT

☎ 04 94 92 68 25
www.telepherique-faron.fr



→ PLUS LOIN AVEC LE RÉSEAU ZOU !

Depuis septembre 2018, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a rassemblé ses réseaux de transports sous une bannière unique : la marque ZOU !

Plus simple et plus lisible pour tous, cette nouvelle marque régionale s'étend à l'ensemble des bus et trains du réseau de transport régional.

NOUVEAU ! Adieu les 230 titres actuellement en vigueur... plus qu'une dizaine de titres seulement vous sont proposés depuis le 5 janvier 2023 sur les bus et trains ZOU !

Les lignes express

Les lignes express sont tous les trains et les cars n°1 à 99 reliant les grandes villes de la région et les pôles d'intérêt.

Le tarif est variable selon la distance. Le billet est valable uniquement sur le trajet sélectionné.

CONTACT

TER Sud : ☎ 0800 114 023
Service Clients ZOU ! : ☎ 04 13 94 30 50
www.zou.maregionsud.fr



Dans le détail...

VOYAGE OCCASIONNEL

- **10 voyages pour le prix de 7,** soit 30% de réduction sur votre trajet (prix selon la distance sur les lignes express).
- **1 voyage mini groupe ZOU ! :** voyagez à plusieurs et bénéficiez de 30 à 50% de réduction sur votre trajet (3 à 9 personnes).
- **Carte ZOU ! Malin :** bénéficiez pendant 1 an de 30% de réduction pour 1 à 2 personnes sur le titre 1 voyage (valable aussi sur les lignes de proximité).

VOYAGES RÉGULIERS

- **Abonnement ZOU Annuel**
- **Abonnement ZOU ! Mensuel**
- **Abonnement ZOU ! Mensuel Flex Flex comme flexible :**
 - 55% de réduction pour la formule 10 voyages
 - 60% de réduction pour la formule 20 voyages
 - 70% de réduction pour la formule 30 voyages

Encore plus facile !

L'abonnement ZOU !

+ TER + BUS réseau Mistral



La formule 2 en 1 !

L'alliance du train et du bus urbain pour simplifier vos déplacements.

Gagnez 50% de réduction sur l'abonnement « classique » réseau Mistral avec l'abonnement annuel réseau Mistral à 14,95 € par mois au lieu de 28,75 €/mois

INFORMATIONS & CONTACT

Guichet ZOU ! de la gare SNCF
www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur



Du nouveau !

Inauguration de la halte Toulon Sainte-Musse

Officiellement inaugurée le 13 décembre 2022, la nouvelle halte ferroviaire Toulon Sainte-Musse est en service depuis le 11 décembre. À mi-chemin entre les gares de Toulon et La Garde, elle est le second point d'arrêt TER de la ville dans un quartier en pleine expansion.

En semaine et en heure de pointe, jusqu'à 4 TER, par heure et par sens, feront désormais halte dans le quartier, soit près de 100 000 voyageurs par an.

Les lignes de proximité

Les lignes de proximité desservent les communes au sein du département du Var.

Le tarif est unique. Le billet valable sur toutes les lignes de proximité.

CONTACT

Service Clients ZOU ! : ☎ 04 13 94 30 50
www.zou.maregionsud.fr

→ À noter

- **Carte ZOU ! Solidaire**
Réductions accordés de 50 à 90% selon vos conditions de ressources sur l'achat de vos titres de transport pendant 1 an sur les bus et trains ZOU !

INFORMATIONS

zou.maregionsud.fr
Service Clients ZOU ! Solidaire :
☎ 0 800 511 833



Dans le détail...

VOYAGES OCCASIONNELS

- **Un tarif unique à 2,10€** sur les 200 lignes de bus interurbaines.
- **Carte 10 voyages** : 14,70€
- **Jusqu'à 50% de réduction** pour les déplacements en mini-groupe.
- **Carte ZOU ! Malin** : bénéficiez pendant 1 an de 30% de réduction pour 1 à 2 personnes sur le titre 1 voyage.

VOYAGES RÉGULIERS

- **Abonnement mensuel** : 33€
- **Abonnement annuel** : 347€



POUR LES ÉTUDIANTS

RENSEIGNEMENTS : ☎ 04 86 88 50 50

• LE PASS ZOU ! Études

Grâce à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes de moins de 26 ans peuvent voyager en illimité sur le réseau régional ZOU ! pour 90€ par an !

Avec le PASS ZOU ! Études, les scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves des formations sanitaires et sociales et volontaires du service civique, âgés de plus de 3 ans et de moins de 26 ans, scolarisés dans la région, peuvent bénéficier d'un abonnement de transport unique pour circuler à volonté sur les bus et trains du réseau régional ZOU !

LE COUP DE POUCE

Les salariés qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement partiel de ces frais.

Qui est concerné ?

Tous les salariés sont concernés, y compris ceux travaillant à temps partiel et les stagiaires.

Quelle est la prise en charge ?

En général, la prise en charge s'effectue à hauteur de 50% du tarif de 2^e classe.

Les salariés à temps partiel effectuant moins qu'un mi-temps bénéficient d'une prise en charge en proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Titres de transport concernés

Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.

Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur. Elles peuvent être annuelles, mensuelles ou hebdomadaires.

Je circule en vélo



Mode de déplacement idéal pour les courtes et moyennes distances, la petite reine retrouve une place importante dans la mobilité quotidienne des habitants de la Métropole. TPM compte aujourd'hui près de 323 km d'aménagements cyclables.



Et demain ?

Le Plan de Déplacements Urbains prévoit 400 km d'aménagements cyclables à horizon 2025, soit une augmentation de 220% en 20 ans !

→ ÇA ROULE AVEC LE PLAN VÉLO

Le Plan Vélo est un document de communication disponible en téléchargement, sur demande et auprès de la Maison de la Mobilité TPM.

Il recense tous les aménagements cyclables existants sur le territoire de TPM, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau, ...).



→ LE LOUER C'EST L'ADOPTER

Louer son vélo sur une courte durée sur les parkings de Toulon

Q-Park délégataire de service public pour le compte de la Métropole TPM, vous propose la location de vélos électriques ou mécaniques, dans 4 parkings toulonnais : La Gare, Mayol, Peiresc et Place d'Armes.

Stationnez votre voiture et louez un vélo pour parcourir le dernier kilomètre !



Louer son vélo sur une moyenne et longue durée avec le label Véloc'

La location longue durée, c'est une location dont la durée est comprise entre 1 mois et 3 ans : l'idéal pour tester avant d'acheter !



Ce label gratuit, délivré par la Métropole TPM, vise à distinguer des entreprises de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos.

Un catalogue en ligne sur www.metro-poletpm.fr vous présentera les loueurs labélisés et leur large choix de vélos (vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo...).



LE COUP DE POUCE

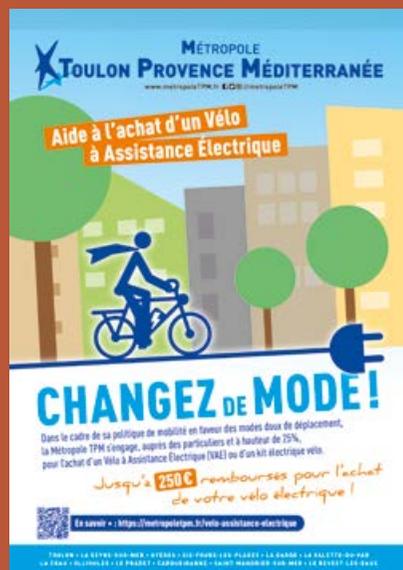
Dans le cadre de sa politique de mobilité en faveur des modes doux, la Métropole TPM s'engage à vous rembourser l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) à hauteur de 25%, dans la limite de 250 €.

Depuis 2015, plus de 10 000 personnes ont bénéficié de cette aide !

Déposez votre demande en ligne sur www.metroloetpm.fr, elle sera traitée plus rapidement qu'en version papier.

En complément, l'État peut également vous aider à acheter un vélo (classique, cargo, adapté, pliant, avec remorque électrique) sous condition de revenu (revenu fiscal de référence par part fiscale inférieur à 14 089 €).

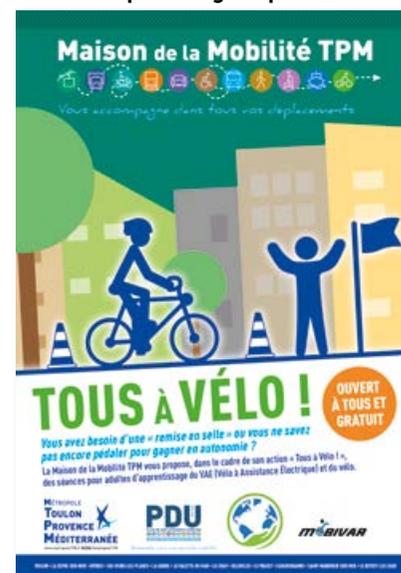
L'aide financière se situe entre 150 € pour un vélo classique à 400 € pour un Vélo à Assistance Électrique.



Une aide renforcée de 20% pour les personnes en situation d'handicap ou dont le revenu fiscal par part est inférieur à 6358 €.

Encore plus facile !

Je souhaite apprendre à faire du vélo depuis longtemps



Participez aux séances d'apprentissage sur les communes de la Métropole TPM. Par petit groupe et encadré par des professionnels, vous dompterez enfin la petite reine sur un espace sécurisé.

1 journée de 2 sessions par trimestre.

Je veux me remettre au vélo et circuler en ville en toute sécurité

Participez aux séances de remise en selle en Vélo à Assistance Électrique sur les communes de la Métropole TPM avec la vélo école Mobivar. Par petit groupe sur une demi-journée, vous découvrirez le plaisir de rouler avec une assistance électrique tout en adoptant les bons comportements en ville !

1 journée de 2 sessions par mois.

INSCRIPTIONS GRATUITES
Maison de la Mobilité TPM
☎ 04 94 93 37 37

→ Le saviez-vous ?

Des ateliers d'autoréparation sont à votre service pour vous mettre à disposition des outils, des pièces détachées, des conseils et vous permettre d'entretenir et réparer vous-même votre vélo.

Leurs activités, volontairement accessibles à tous sont développées dans une démarche locale, solidaire et conviviale.

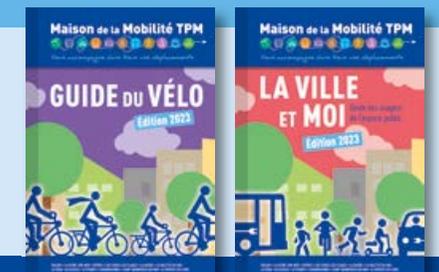


En voici une liste (non exhaustive) :

- **PharmaCycles :**
Rue César Vezzani
83000 Toulon
<http://toulonavelo.fr>
☎ 06 11 42 73 23
- **Maillon de Chaîne :**
11, boulevard Pasteur
83400 Hyères
<https://asso-aps.fr>
☎ 06 77 08 36 66
- **La Cycllette :**
80, chemin des Aramons
83220 Le Pradet
www.lacycllette.fr



Pour adopter les bons comportements sur l'espace publique, les brochures « Guide du Vélo » et « La Ville et Moi » sont à votre disposition à la Maison de la Mobilité TPM et sur www.metroloetpm.fr



→ LE VÉLO A SA PLACE !

Si votre employeur ne propose pas de stationnement sécurisé, d'autres solutions sont possibles.

Les consignes à vélo



Ces consignes sont des boxes verrouillés avec des casiers pour les casques pouvant contenir plusieurs vélos, accessibles 24h/24 et 7j/7.

Sortes de mini garages à vélo, individuels ou partagés, c'est une manière d'éviter le vol, de protéger son deux-roues des intempéries mais aussi de répondre à la difficulté de le stationner en toute sécurité.

L'utilisateur de la consigne sécurise son vélo et la porte battante avec ses propres cadenas.

Leurs localisations sont indiquées sur le Plan Vélo.

Les box sécurisés à Toulon

Des box sécurisés avec des casiers pour les casques et des prises de chargement de vélos électriques individuels ont été mis en place dans 4 parkings de Toulon (La Gare, Mayol, Pereisc et Place d'Armes) afin de

permettre aux particuliers possédant un vélo (classique ou électrique) de pouvoir stationner en toute sérénité.



La location annuelle d'un box vélo sécurisé est de 110€/an ou 30€ par trimestre.

Abri vélo en gare



Aujourd'hui, vous pouvez laisser votre vélo 7 jours sur 7 et 24h/24h dans des abris sécurisés des gares de la Pauline, La Garde et Ollioules Sanary-sur-Mer.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte ZOU !

Et demain ?

En 2023, de nouveaux abris vélo verront le jour sur les gares de Toulon (130 places) et Hyères (70 places).

J'utilise ma voiture autrement



→ PLUS SEREIN EN COVOITURAGE

Le covoiturage consiste à partager l'utilisation d'une voiture entre plusieurs personnes, principalement pour les trajets domicile-travail ou domicile-étude. Ce système permet de **diminuer les effets de l'utilisation de la voiture sur l'environnement**.

Cela permet aussi de **réduire le nombre de véhicules sur nos routes**. Ainsi, plus d'1,5 million de personnes voyagent chaque mois en covoiturage via des plateformes digitales spécialisées mettant en relation des covoitureurs.

Encore plus facile !

Dans le cadre du schéma directeur des parcs relais et des pôles d'échanges multimodaux, la Métropole TPM développe des aires de covoiturage :

- **À l'est** au niveau de Sainte-Musse, une aire de covoiturage de 114 places a été réalisée, et à proximité immédiate de l'A50.
- **À l'ouest** : deux autres aires de covoiturage ont été aménagées. L'une, l'Escaillon 2, avec 110 places réservées, à proximité de l'A57, l'autre, l'Escaillon 1, plus petite, juste avant le pont enjambant la voie ferrée.



LE COUP DE POUCE

La prime covoiturage

Pour tripler le nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage, l'État met en place un Plan national covoiturage du quotidien.

À partir de janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage

recevront une prime de 100€, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif :

- Une première partie au 1^{er} covoiturage (25€ minimum).
- Le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

→ Le saviez-vous ?

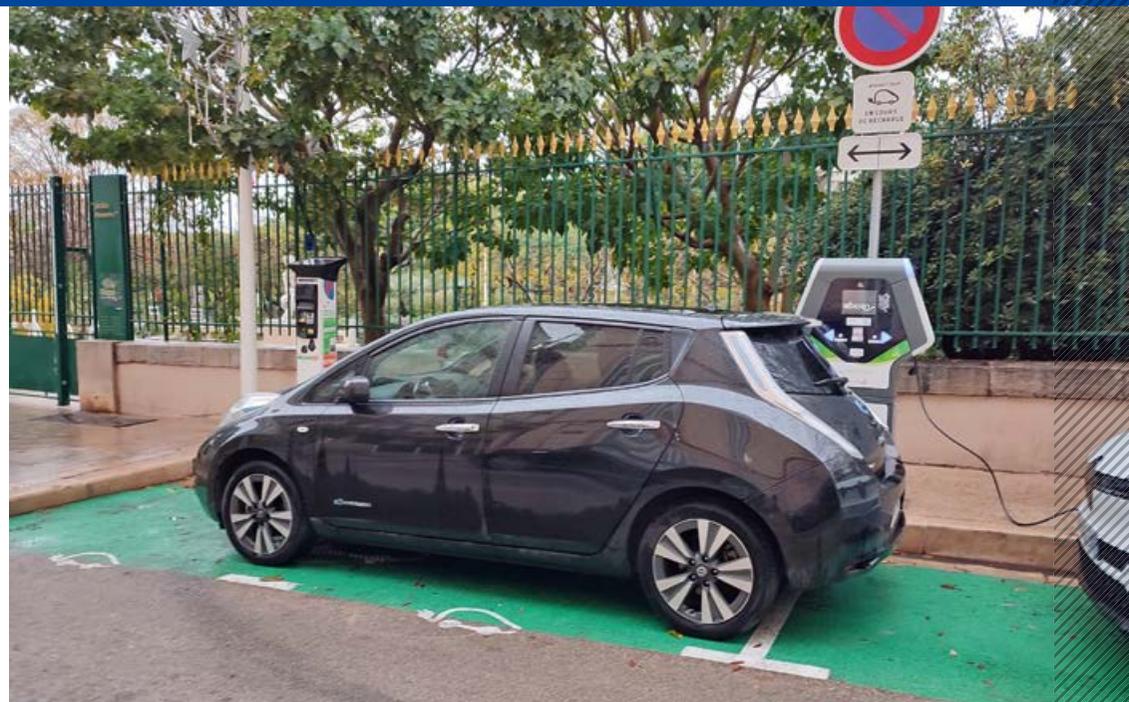
57% des conducteurs qui prennent leur véhicule tous les jours ou presque, le font pour des trajets domicile-travail. Ces conducteurs, s'ils covoituaient régulièrement, pourraient économiser de 500 € à 2000 €/an

→ CAP SUR L'ÉLECTRIQUE !

Contrairement à un modèle thermique, la voiture électrique n'utilise ni essence ni diesel pour avancer, elle est propulsée par l'électricité. Au-delà d'une mécanique simplifiée, **le véhicule électrique est un véritable atout pour lutter contre le**

dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air.

Citadines, familiales, berlines, utilitaires : il existe actuellement plus de 200 modèles de véhicules électriques qui répondent à tous les usages.



Encore plus facile !

Le déploiement des bornes de recharges électriques a été transféré au SYMIELEC VAR, acteur majeur du département en matière de mobilité électrique avec son réseau *eborn*.

À ce jour, le parc de bornes publiques sur le territoire métropolitain est de 96 bornes, soit 180 points de charge sur la voirie et dans certains parkings métropolitains.

INFORMATIONS : www.eborn.fr

→ Le saviez-vous ?

En France, sur l'ensemble de son cycle de vie, l'impact environnemental du véhicule électrique est en moyenne 4 fois inférieur à celui d'un véhicule thermique.

Source : ONG Transport et Environnement.

Et demain ?

Le territoire comptera 300 points de charge pour véhicules électriques d'ici fin 2023, déployés sur la voirie, les parkings et lieux stratégiques des 12 communes de la Métropole TPM.

LE COUP DE POUCE

Le bonus écologique

Le bonus écologique vise à aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acheter ou louer un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion ou un véhicule hybride rechargeable neuf.

Le montant du bonus s'élève à 6000€ maximum pour une voiture et 7000€ pour une camionnette. Ce montant est établi en fonction du prix du véhicule et du type de demandeur.

Je choisis l'intermodalité

L'intermodalité, c'est utiliser plusieurs modes de transport lors du même trajet. Lorsqu'un seul moyen de déplacement ne permet pas de se rendre directement au point d'arrivée, combiner plusieurs modes à l'aide des parkings relais du territoire TPM, peut s'avérer très judicieux !

→ Quelques propositions :



Personne A

J'habite au centre-ville d'Ollioules
J'étudie à l'Université de Toulon

En 25 minutes



P+R

Porte d'Ollioules

Stationnez gratuitement votre voiture en utilisant les bus réseau Mistral à proximité (ligne U, 1, 12 et 120)



Ligne U

FACULTÉ DE DROIT



Personne B

J'habite aux Sablettes à la Seyne-sur-Mer
J'étudie à Chalucet, centre-ville de Toulon

En 30 minutes



P+R

Sablettes - Tamaris

Stationnez gratuitement votre vélo dans un espace sécurisé



Ligne 18M

CHALUCET



Personne C

J'habite au centre-ville de la Garde
Je travaille à l'aéroport Toulon Hyères

23,80 € la journée



P+R

Arromanches

Stationnez gratuitement votre voiture et rendez-vous à l'arrêt « Arromanches »



Ligne 67

ÎLE DE PORQUEROLLES



Personne D

J'habite à Toulon
Je travaille à Marseille

En un peu plus d'une heure



P+R

La Gare Toulon (Q-Park)

Stationnez votre vélo dans un espace sécurisé avec prise de recharge



MARSEILLE



Personnes E, F, G et H

Nous habitons le secteur de la Valette-du-Var
Nous travaillons à la Base Navale de Toulon

26 centimes aller/retour par personne



P+R

Sainte-Musse

Stationnez gratuitement vos véhicules dans le parking de covoiturage pour voyager avec une seule voiture



BASE NAVALE DE TOULON



Bon pour la casse, bon pour la planète !

L'État vous propose une prime à la conversion visant à aider particuliers et professionnels à acheter un véhicule neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un ancien véhicule dans un centre agréé VHU.



ÉLECTRIQUE

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 5000 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 6000 €



HYBRIDE RECHARGEABLE

NEUF OCCASION

Avec une autonomie minimale de 50 km en mode électrique

PRIME Jusqu'à 5000 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 1000 €



THERMIQUE

NEUF OCCASION

Essence CRIT'AIR 1 et sous conditions



2 ROUES, 3 roues, quadricycle, électrique

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 1100 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 900 €



VÉLO ÉLECTRIQUE

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 1500 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 200 €

* Le montant de la prime dépend de la situation du demandeur.

+ D'INFORMATIONS

www.primealaconversion.gouv.fr : « Découvrez le dispositif en infographie »

Je circule... connecté !



→ ZOU !

L'application M'Ticket évolue et devient l'Appli ZOU !

Afin d'apporter une meilleure expérience de voyage, la nouvelle application vous permet de mieux vous déplacer sur le réseau régional ZOU !



→ Geovelo

Mise à jour et accessible en téléchargeant gratuitement l'application sur votre smartphone, elle vous permet de vous géolocaliser et de vous guider en temps réel, grâce au GPS, sur les itinéraires cyclables de la Métropole.

→ Application réseau Mistral

L'application réseau Mistral me permet d'organiser mes déplacements le plus simplement possible en intégrant toutes les fonctionnalités utiles pour mes trajets sur la Métropole !

Je consulte, les horaires en temps réel, la recherche d'itinéraires, les infos trafic et la géolocalisation des points d'intérêts situés autour de moi.



Comparons les modes de transport !

Du Technopôle de la Mer (Ollioules) au centre-ville de Toulon (station maritime).

Un trajet de 8 km à vélo et de 7 km en bus ou en voiture, réalisé en période de pointe (à partir de 8h15). L'estimation du rejet CO₂ et du budget est calculée sur 22 jours ouvrés, soit 44 voyages par mois.

	IMPACT ÉCOLOGIQUE	IMPACT FINANCIER	IMPACT TEMPS
 ①	0 kg CO ₂ /mois	23 €/mois ②	20 minutes
	29 kg CO ₂ /mois ③	De 14,50 € à 36,50 €/mois	18 minutes
	34 kg CO ₂ /mois ④	216 €/mois ⑤	27 minutes Dont 10 minutes de circulation, 4 minutes de recherche de stationnement et 13 minutes de marche

- ① Sur un Vélo à Assistance Électrique d'une puissance de 250 kw et un niveau « moyen » d'assistance électrique.
- ② Source Calcullette Éco Déplacements ADEME (coût estimé à 10 € par mois pour des déplacements quotidiens de 10 km).
- ③ Sur la base d'une émission de CO₂ équivalent à 93 g par voyageur par kilomètre (réseau Mistral).
- ④ Sur la base du taux moyen d'émission de CO₂ en France équivalent à 111 g de CO₂/km en 2017 (ADEME).
- ⑤ Sur la base de l'enquête de l'Automobile Club Association (ACA) menée en mars 2018 pour une Clio TCe 90 Energy Zen, 5 portes, 5CV fiscaux et un budget de 6063 €/an (pour 8638 km parcourus).





Oui mais ...



- En bus, ça prend toujours plus de temps.

Oui mais ... Le temps d'un parcours démarre lorsque vous quittez votre domicile jusqu'à l'ouverture des portes de votre travail.

En voiture, il est très fréquent d'oublier le temps consacré aux déplacements à pied jusqu'à la voiture ou au travail, sans oublier la recherche d'une place de stationnement. Au final, vous serez bien surpris du gain de temps et d'énergie !



- Prendre régulièrement le bateau-bus coûte plus cher que le bus.

Oui mais ... Avec le réseau Mistral, le tarif unitaire est de 2€ pour le bateau-bus et 1,40€ pour le bus. Cependant, tous les abonnements sont valides dans les bus et bateaux-bus pour le même prix : 36,50€ pour l'abonnement mensuel, 345€ pour l'abonnement annuel, soit 28,75€ par mois. Pensez aussi au remboursement de votre employeur à hauteur de 50%...



- Les trains sont toujours en retard.

Oui mais ... Sur la ligne ZOU ! Marseille-Les Arcs, la régularité cumulée en 2022 (train à l'heure à l'arrivée) est très proche des 90%, soit 9 trains sur 10. Avec les risques d'embouteillage sur la route, il n'est vraiment pas certain que vous atteigniez ce niveau de performance en voiture !



- La météo ne convient pas au vélo.

Oui mais ... La Métropole TPM est bien plus réputée par son ensoleillement que ses jours de pluie ! La ville de Toulon figure d'ailleurs parmi les villes les moins pluvieuses de France. En cas de pluie, les plus courageux peuvent s'équiper de matériel adapté. Pour les plus pragmatiques, le bus ou la voiture peuvent être un recours temporaire.



- Le vélo, c'est trop fatiguant.

Oui mais ... Il est vrai que sur notre territoire, les montées peuvent s'avérer un peu rudes... Mais avez-vous pensé au Vélo à Assistance Électrique ? L'assistance vous permettra de profiter d'un confort optimal.

Vents et montées ne seront plus qu'un mauvais souvenir !



- Les aides à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique sont, en règle générale, soumises à condition de revenus.

Oui mais ... Contrairement au bonus écologique d'État, l'aide financière attribuée par la Métropole TPM ne nécessite pas un certain niveau de revenu. Toutefois, le bénéficiaire doit résider sur le territoire TPM (en résidence principale) et bénéficier d'un vélo homologué.



- En covoiturage, je perds toute ma liberté.

Oui mais ... Rassurez-vous, vous ne serez pas prisonnier de vos déplacements ! Il s'agit juste de se mettre en contact avec d'autres personnes pour partager votre voiture aussi souvent que possible. Vous pouvez très bien décider de covoiturer 1 seule fois par semaine si vous le souhaitez.



- En covoiturage, je dois modifier mon trajet.

Oui mais ... Pas forcément ! Vous pouvez très bien trouver un compromis pour trouver un point accessible et sur votre trajet pour donner rendez-vous à vos collaborateurs. Ainsi, vous éviterez tout détour possible.



- Une voiture électrique pollue autant qu'une voiture thermique.

Oui mais ... En France, sur l'ensemble de son cycle de vie, l'impact environnemental du véhicule électrique est en moyenne 4 fois inférieur à celui d'un véhicule thermique. Pour une hypothèse de durée de vie d'un véhicule de 225 000 km, le véhicule va émettre 57 t eq CO₂ contre 12,6 t eq CO₂ pour le véhicule électrique. Source : ONG transport et environnement.



- La voiture électrique, ça coûte cher.

Oui mais ... Le coût de la recharge à domicile pour un véhicule électrique est d'environ 3€ pour 100 km : c'est près de 2 à 3 fois moins cher que de faire le plein d'un véhicule essence ou diesel. Par ailleurs, on estime que le budget entretien des voitures électriques est divisé par 2 par rapport aux modèles thermiques.



Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements



La Maison de la Mobilité TPM est un lieu d'information et d'accompagnement pour répondre aux attentes de tous les publics en termes de déplacements : transports en commun, vélo, marche à pied, train, transport aérien, covoiturage, stationnement, ...

Ouverte à tous et située en plein centre-ville de Toulon, au cœur de la Métropole, la Maison de la Mobilité et ses agents d'accueil sont formés pour vous renseigner et proposer des solutions adaptées sur tous les moyens de transports existant sur la Métropole, les modes alternatifs à la voiture, les dispositifs d'aides aux déplacements, ... Ils vous accompagnent dans l'achat de vos titres en ligne et un accueil commercial du réseau Mistral est ouvert sur place.

→ Ses missions

- Assurer la promotion de l'usage des transports en commun et des modes de déplacements doux.
- Informer et former pour mieux se déplacer à destination de tous les publics.
- Organiser des événements et valoriser toutes les initiatives de mobilité.
- Favoriser les échanges et retours d'expériences sur les plans de mobilité employeur et scolaires (administration, entreprise, établissement scolaire).
- Apprendre à utiliser les nouvelles technologies pour se déplacer.
- Vente de l'offre réseau Mistral et accompagnement à l'achat des autres titres de transport.



Publication réalisée par la Direction des Transports et de la Mobilité
Conception graphique : Service Communication TPM

©Photos : TPM - ©Adobe Stock ; Illustrations Marc/Icons-Studio/Macrovector/nVadym/Heart Vector
Dépôt légal à parution - Ne pas jeter sur la voie publique



La Maison de la Mobilité TPM informe et accompagne tous les publics dans leurs déplacements !



Maison de la Mobilité TPM
 34, rue d'Alger - 83000 Toulon
 Tél. 04 94 93 37 37
maisondelamobilitte@metropoletpm.fr
 Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h



UNION EUROPÉENNE
 Fonds Européens de
 Développement Régional



RÉGION SUD
 PROVENCE
 ALPES
 CÔTE D'AZUR

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

www.metropoletpm.fr
 @metropoleTPM

PDU
 2015-2020
 PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
 Région Provence Méditerranée

Ensemble, vers une nouvelle mobilité

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
 LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX